

**CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA
CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE - 2026****Bulletin d'inscription individuelle**

- La chenille processionnaire du chêne est un organisme nuisible à l'origine de deux types de nuisances :
 - ❑ **Urtication**
Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (chiens et chats).
 - ❑ **Défoliation des chênes**
Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir.
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), organise au **printemps 2026** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur. Cette solution est sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N°AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de Biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux chênes et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) mandaté par la FDGDON Morbihan.
- Sur les lieux publics, une information des zones de traitement par voie d'affichage devra être mis en place par les agents communaux avant intervention.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

Les inscriptions sont à déposer en Mairie pour le 30 mars 2026 ou à retourner directement à la FDGDON MORBIHAN pour le 1er avril 2026 au plus tard

TARIFS 2026

Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone)	Coût du traitement (TTC)
1 chêne	93 €
2 à 5 chênes	130€
6 à 10 chênes	156€
11 à 15 chênes	193€
16 à 20 chênes	224€
21 à 30 chênes	261€
31 à 40 chênes	294€
41 à 50 chênes	320€

NB :

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux
- En cas de plusieurs emplacements à traiter

➤ Nous consulter pour devis.

Bulletin d'inscription individuelle CHÊNE - 2026

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera à retourner à la FDGDON pour le 1er avril 2026 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité. (**Hauteur MAXIMUM des chênes : 20 mètres**)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de chênes...)
 - Météorologie défavorable, ...
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
 - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux).
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM ET PRENOM + ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE
NOM : _____ Prénom : _____ N° : _____ Rue : _____ Code Postal : _____ VILLE : _____ Téléphone : _____
Adresse précise du lieu de traitement
N° : _____ Rue : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Nombre Exact de chênes : _____ Précision sur l'emplacement des chênes : _____ Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____
Accès à la propriété
☐ Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur nécessaire : 1,60 m), portail non fermé à clé... ☐ Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne . Date : _____ SIGNATURE du client : _____ SIGNATURE de la FDGDON : _____

NB : Pour la chenille du pin, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera durant l'été !